

DELIBERATION DU BUREAU
2020 n°12

EAU POTABLE ET
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Bureau s'est réuni le 22 septembre 2020, sur convocation du Président en date du 16 septembre 2020,

Présents(es) : F. CHARTREUX, A.HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, P. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL STAROSSE, O. HEYOB, JL CLAUDON, X. COLIN

Excuses : R. ARNOULD, E. POIRSON, M. GUEGUEN

BU2020-12 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU PARC DE HAYE SITUE A BOIS DE HAYE

La Communauté de communes Terres Toulouises assure depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence « eau » sur l'ensemble de son périmètre dont le secteur Bois de Haye. Les équipements vétustes, des années 50, non entretenus, nécessitent une intervention de la collectivité pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

La présente délibération porte plusieurs demandes de subventions pour ce programme de travaux.

L'objet de l'opération est de sécuriser les installations de prélèvement et équipements de pompage dans la nappe de la Moselle, sécuriser le refoulement à travers la Forêt de Haye, sécuriser les ouvrages de traitement du fer et du manganèse et de la bêche de reprise sur le site ONF, sécuriser du stockage pour assurer une bonne distribution sur l'ensemble de la ZAE et créer une liaison sécurisée entre Gondreville et les installations du Parc ONF.

Au regard de l'importance de ces travaux, 4 129 000 € HT, le programme d'intervention a été sectorisé et étalé dans le temps (2020 -2023).

- secteur 1 : pose du réseau de sécurisation entre le Parc de Haye et Gondreville. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à environ 2 107 000 € HT (dont env.1 944 000 € HT de travaux et env. 163 000 € HT de missions et études annexes).

- secteur 2 : pose du réseau d'adduction d'eau potable sur plus de 6 km. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à 1 343 000 € HT.

- secteur 3 : réhabilitation du puit. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à 240 000 € HT.

- secteur 4 : réhabilitation du réservoir sur tour. Le coût des travaux est estimé au stade « Projet » à 439 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel des premiers travaux envisagés (secteur 1) se décline ainsi :

Financement – Subventions 1^{ère} phase	Répartition en montant hors taxes	Taux
Union Européenne	ND	
DETR	ND	
Autre(s) subvention (s) Etat (préciser)	DSIL exceptionnelle : 700 000 €	Max 40% de la partie travaux hors études
Région Grand Est	ND	
Département 54	ND	
Autres financements publics (préciser)	AERM : 316 000 à 632 000€ (à confirmer)	15 à 30 % du montant total HT
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	775 000€ à 1 091 000 € (à confirmer)	Montant résiduel après déduction des subventions.
TOTAL HT SECTEUR 1 (travaux, études et missions annexes)	2 107 000 € HT Dont env. 1944 000 € HT de travaux	100 %

Nota : Avant le démarrage de l'opération, le programme de travaux global devra faire l'objet d'une validation lors d'un prochain conseil communautaire, envisagée d'ici la fin de l'année 2020 sur la base des subventions envisagées.

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau du Parc de de Haye, au titre de la DSIL exceptionnelle 2020 pour le projet tel que décrit ci-dessus « secteur 1 », étant entendu que les autres secteurs de travaux feront l'objet d'une autre demande de subvention, auprès de l'Etat, ultérieurement,
- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au titre du plan d'accélération « Eau 2021 », pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau du Parc de de Haye,
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (Département, Région Grand Est, ...) pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau du Parc de de Haye,
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.